



Bon de commande voiture retraction achat comptant garage mais f

Par **virouna**, le **30/08/2016** à **11:48**

bonjournmr X signe un bon de commande pour un véhicule neuf et verse 1000 eu d'acompternle véhicule sera financé par un crédit en dehors du réseau et filiale du concessionnaire plus un reliquat par chèquernpar contre sur le bon de commande il est marqué achat comptant puisque mr X le jour dernla livraison donnera un chèque de banque et le reliquat en chèque proprequestion : le délai de rétractation pour cette commande est il en vigueur et si oui de combien de joursrle motif de cette question est que mr X a trouvé un véhicule neuf plus à son gout et moins cherrnmerci de vos avis

Par **Lag0**, le **30/08/2016** à **13:14**

Bonjour,rnDans ce cas, aucun droit de rétractation !rnIl aurait fallu faire indiquer sur le bon de commande que l'achat était financé à crédit, peu importe que ce soit un crédit extérieur à la concession.

Par **virouna**, le **30/08/2016** à **13:23**

mercirnpar contre le vehicule (ou un identique) n'a pas été essayérncontrat signé mais non paraphé (cases prévues à cet effet)rnecrit lu et approuvé par l'acheteur mais pas par le commercial(pourtant prévu sur le contrat)et pas de cachet du vendeur(stipulé aussi)rnalors vice de forme du bon de commande?rnmmerci

Par **Lag0**, le **30/08/2016** à **13:29**

Ce qui compte, c'est que le vendeur ait bien un exemplaire signé de l'acheteur, cela prouve l'engagement de l'acheteur !